

Maintien de la personne âgée à domicile

Les aides pour le maintien à domicile des personnes âgées sont nombreuses mais parfois méconnues. Elles sont différentes selon le degré de dépendance de la personne à prendre en charge.

Le premier interlocuteur est le médecin généraliste qui vous orientera vers la meilleure solution.

- SSIAD ou infirmiers à domicile pour les soins d'hygiène,
- Kinésithérapeutes pour le maintien de la mobilité

Aide à domicile pour les tâches quotidiennes :(ménage, courses, administrative...). Celle-ci est souvent la première nécessité.

Ces intervenants, par leur expérience, vous conseilleront sur l'aménagement de votre domicile : fauteuil ou chaise pour baignoire ou douche, lit médicalisé.

Une étude est faite sur le degré de dépendance de la personne et un nombre d'heures hebdomadaires est attribué dont le coût est calculé en fonction des revenus.

Le passage de tous ces intervenants assure une visite journalière qui soulage et rassure les proches.

Mais l'investissement des familles reste malgré tout nécessaire dans le maintien d'une personne âgée à domicile.

Télé assistance

Pour toutes les personnes âgées, isolées, handicapées ou malades désirant sécurité et confort à domicile.

Ce concept offre une sécurisation totale des personnes à toute heure du jour et de la nuit, grâce notamment à l'interphonie et au médaillon proposé qui peut être porté autour du cou ou dans la poche. Appel par simple pression sur le bouton du médaillon.

Participation du CCAS par rapport au revenu.

Informations pratiques

Votre mairie vous accueille :

Le lundi de 14h à 18h

Les mercredi et vendredi de 8h à 11h30

Tél. 04 79 64 05 58 Fax. 04 79 59 80 92

mairie@mairie-villargondran.fr

Services techniques 04 79 64 05 56

Garages municipaux 04 79 64 07 30

Christian Dellacha 06 81 40 17 70

Maurice CIUFFINI 06 24 56 31 70

servicestech@mairie-villargondran.fr



LA LETTRE MUNICIPALE

VILLARGONDRAN

Décembre 2014 - N° 12

N° SPECIAL ACTIONS SOCIALES

Le mot du Maire

Par cette lettre municipale, je souhaite vous présenter la nouvelle équipe en charge du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) ainsi que la démarche lancée en matière d'actions sociales sur notre commune.

La mission du C.C.A.S. est de vous informer sur les différents dispositifs gérés par le Conseil Général.

Pour cette raison, nous avons souhaité vous envoyer ce support où vous pourrez trouver de nombreuses informations.

Le C.C.A.S. est autonome et géré par un Conseil d'Administration qui se réunit au moins une fois par trimestre. Cette année, afin de mieux vous connaître et identifier vos besoins, les membres du C.C.A.S. ont établi un questionnaire que vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres.

N'hésitez pas à nous le retourner ou à contacter l'un des membres du C.C.A.S. pour toute question.

L'analyse de ces questionnaires nous permettra d'orienter nos actions.

Bonne lecture et joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

Le Maire et Président du C.C.A.S.

Philippe ROSSI

Vos interlocuteurs au niveau de l'action sociale

C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale

C'est une structure qui existe au sein de chaque commune et qui a pour mission l'aide sociale. Le C.C.A.S. est dirigé par un conseil d'administration composé d'élus et de représentants de la vie locale qui sont nommés par le Maire.

L'équipe à votre écoute :

L'équipe est composée de huit membres du Conseil Municipal et de sept membres extérieurs.

Claudine PRAT : 06 61 94 60 47	Danièle RAMBAUD : 04 79 64 14 73
Christiane MERLOZ : 06 79 28 22 76	Michèle DUC : 04 79 64 26 22
Maurice CATTELAN : 06 77 32 62 13	Colette CHATEL : 06 84 73 61 45
Lorédane RONQUETTE : 06 68 64 45 29	Liliane DUFOUR : 04 79 83 21 78
Philippe ROSSAT : 06 33 13 00 19	Elisabeth PASQUIER : 04 79 64 42 58
Philippe ROSSI : 06 77 16 43 30	Liliane PIRONE : 04 79 64 37 28
Hélène BOIS : 06 43 66 34 14	Bernard BOIS : 06 81 53 79 28
Michel SALLIERE : 06 13 40 72 59	

Missions :

Le C.C.A.S. est une institution publique locale d'actions sociales chargée de :

- mettre en place des actions de développement social ou médico social : visites et assistance aux personnes en difficulté.
- Constituer les dossiers de demandes d'aide sociale ou médicale.
- Coordonner les actions sociales en liaison avec les organismes.

Principales actions : aides ponctuelles (secours), repas offert aux personnes âgées, colis de Noël.

Colis aux personnes absentes au repas annuel

Rappel des règles, bénéficient de la livraison des colis :

- Personnes de + 75 ans.
- Personnes hospitalisées ou en maison de retraite.
- Malades ne pouvant pas se déplacer (pour raisons de santé) sans limitation d'âge.
- Les personnes qui ne sont plus domiciliées sur la commune ne bénéficient pas du colis sauf l'année du départ.

A.D.M.R. Aide à Domicile en Milieu Rural

Des aides à domicile qualifiées interviennent afin d'aider les bénéficiaires dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne :

- lever, coucher, aide à la toilette, à l'habillage et à la prise des repas, préparation des repas, lavage et repassage du linge, sorties, courses, ménage, soutien moral.

Les contacts :

Liliane DUFOUR : 04 79 83 21 78

Liliane PIRONE : 04 79 64 37 28

Claudine PRAT : 06 61 94 60 47

S.S.I.A.D. Service de Soins Infirmiers A Domicile

Mission : venir en aide à toute personne de plus de 60 ans vivant à domicile et souhaitant y rester, malgré l'apparition d'une dépendance, (provisoire ou non), et / ou soulager une famille proche.

Le SSIAD intervient sur tout le canton, en totale collaboration du CCAS de Villargondran et les ADMR, les assistantes sociales, les infirmières libérales, les médecins et les familles concernées.

Les prestations sont prises en charge à 100% par les caisses maladie.

Contact : Marie-Paule DAVID : 06 09 10 78 05

Portage des repas à domicile

Vous avez la possibilité de vous faire livrer vos repas sur commande, à domicile

Possibilité de participation financière de portage des repas dans le cadre des plans d'aide (A.D.P.A.) ou CARSAT.

A.D.P.A. Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie

C'est une aide financière du Conseil Général, attribuée en fonction de la perte d'autonomie de la personne. Une évaluation permet d'établir 6 degrés appelés « groupe iso-ressources » (GIR). Le groupe 1 correspondant à la perte d'autonomie la plus lourde.

Elle concerne les personnes âgées de 60 ans ayant un GIR de 1 à 4.

Où faire la demande ?

Au CLIC, au CPAS et au CCAS de sa commune.

L'ADPA couvre en partie les dépenses établies en fonction des besoins de la personne, de son GIR et du montant de ses ressources, pour : les personnes intervenant à domicile : prestataires ou embauche directe, la téléalarme, le portage des repas, l'aménagement du logement, les aides techniques, les frais d'hygiène, les frais d'accueil de jour ou temporaire dans un établissement.

Si la personne est autonome (GIR 5 ou 6), elle peut demander une aide financière auprès de sa caisse de retraite et/ ou de sa caisse de retraite complémentaire.

Coordonnées du CLIC :

95 avenue des clapeys
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

04 79 64 45 34

dvs-tds-maurienne@savoie.fr

C.P.A.S Centre Polyvalent d'Action Sociale

Permanences de l'assistante sociale le lundi, mardi et jeudi matin, sur rendez-vous.

Possibilité de visite à domicile en dehors de ces créneaux sur tout le canton. La secrétaire du CPAS peut vous aider dans les démarches administratives et la prise de rendez-vous.

Accueil du public : lundi 8H30 à 12H, jeudi de 14H à 17H, mardi et vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H.

95 avenue des clapeys
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Tél : 04 79 64 45 30